

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Toute personne qui au 1^{er} juillet prochain aura en sa possession une quantité d'opium quelconque sera tenue d'en faire la déclaration et d'en opérer la présentation à M. Langomazino (Hégésippe), fermier de l'opium à partir de la date susvisée du 1^{er} juillet.

Art. 2. Les déclarations seront faites, soit verbalement, soit par écrit, dans les trois jours qui suivront l'entrée en fonctions du nouveau fermier, c'est-à-dire du 1^{er} au 3 juillet inclus.

Art. 3. La présentation énoncée en l'article 1^{er} aura lieu au domicile des déclarants et sera faite soit à M. Langomazino (Hégésippe), soit aux délégués nommés par lui à cet effet.

Art. 4. Il sera fourni par le fermier à chaque déclarant une reconnaissance écrite des quantités présentées.

Art. 5. Les contraventions seront punies d'un emprisonnement d'un à cinq jours et d'une amende de 1 à 15 francs, sans préjudice des peines plus graves qui pourraient être encourues par les personnes qui se rendraient coupables de l'un des délits énoncés aux articles 20 à 23 inclus de l'arrêté susvisé du 4 octobre 1877.

Art. 6. Le Chef du Service judiciaire et le Directeur de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 20 juin 1882.

Signé : F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

Le Chef du service judiciaire,

*Le sous-commissaire de la marine
f.f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé : G. BÉDIER.

Signé : G. PRIoux.

N° 211. — Par décision du Gouverneur du 21 juin 1882 ont été approuvées, à compter de leur date respective, les élections du député, des conseillers titulaires et suppléants du district de Tiputa, ile Ragiroa (Tuamotu), savoir :

Député.

Temánava a Tumoana, 8 mai 1882.

Conseillers titulaires.

Tefau a Papata, Taruia a Tunui ; 3 janvier 1881.

Pufénua a Tefau, 19 mai 1882.

Conseillers suppléants.

Téhonó a Purua, Mahana a Nioi, Teanau a Tunui, Papahi a Tapora, Huriao a Tehau ; 3 janvier 1881.